

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 6 septembre 2016 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : les conseillers Paul André Ricard et Howard Welburn (absences motivées).

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**16-09-06-4167**      **Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016 à 19 h 00.

Adopté

**Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 31 août 2016;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en août 2016;
  - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 août 2016;
  - 4. Dépôt d'un procès-verbal de correction – Séance ordinaire du 15 août 2016 - Résolution numéro 16-08-15-4156;
- D) Période d'information du maire;
  -
- E) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016;

**20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1 Autorisation – Octroi du contrat à la firme Louis Roy & Ass. pour la surveillance des travaux de réfection de la toiture de la caserne;
- 20.2 Autorisation – Octroi du contrat de déneigement des rues municipales pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018;
- 20.3 Autorisation – Achat de deux panneaux de silhouette Kalitec;

### **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1 Autorisation – Demande d’aide financière : Services d’accompagnement bénévole et communautaire (SABEC);
- 30.2 Autorisation – Demande de suivi au ministère des Affaires municipales dans le cadre du programme PIQM Volet 5.1 – Garage municipal;
- 30.3 Approbation – Programmation TECQ 2014-2018;

### **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1 Adoption – Règlement 887-2016 modifiant le règlement 851-2014 édictant un code d’éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux;
- 40.2 Adoption – Règlement 888-2016 modifiant le règlement 844-2013 décrétant l’adoption du Code d’éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Huntingdon;

### **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1 Autorisation – Nomination permanente de Tania Thériault à titre d’opératrice au département du traitement des eaux;

### **60. –VARIA**

- 60.1 Autorisation - Appui à la réfection/réparation de la Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile de Valleyfield;
- 60.2 Autorisation – Demande d’implantation d’une traverse d’écoliers au ministère des Transports;
- 60.3 Autorisation – Enlèvement des dos d’âne sur le boulevard Baird;
- 60.4 Autorisation – Utilisation du parc Pilon par la COOP Racine;
- 60.5 Autorisation - Défaut d’assister aux séances du conseil – M. Paul André Ricard, conseiller siège no 5, Quartier Est;

### **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Monsieur Rémi Robidoux:
- 70.3 Madame Marielle Duhème:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Paul-André Ricard:

70.6 Monsieur Howard Welburn:

Levée de la séance

---

**Adoption de l'ordre du jour**

16-09-06-4168

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 6 septembre 2016 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est reporté à une séance ultérieure :

- 30.3 – Approbation – Programmation TECQ 2014-2018.

Adopté

**ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

**Rapport sur la situation financière au 31 août 2016**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 août 2016.

**Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 août 2016**

**Comptes à payer –Août 2016**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 août 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

**Rapport sur la situation financière Investissement au 31 août 2016**

**Dépenses d'investissement – Août 2016**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'août 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Période d'information du maire**

- La Fondation Éducative CVR a transmis à la Ville une lettre de remerciement pour le don qu'elle a reçu.
- L'école Notre-Dame a transmis ses remerciements pour les travaux de lignage fait dans leur stationnement.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument ainsi :*

M Winston Goundrey : Il demande s'il y a un développement pour les problèmes d'odeur en provenance des étangs. Il y a eu 29 jours de mauvaises odeurs depuis 2 mois.

Mme Marie L'Écuyer : Elle a fait parvenir une correspondance aux membres du conseil leur demandant de prendre des mesures pour enrayer les mauvaises odeurs provenant de l'usine du traitement des eaux. Elle demande quand la Ville prévoit faire la vidange des étangs car elle est au courant que les odeurs sont dues au fait que la vidange aurait dû être faite depuis longtemps.

Une rencontre sera planifiée avec les citoyens du secteur de la rue Bergeron à Godmanchester et les représentants de la Ville.

M. Wayne Johnson : Il demande où la Ville a envoyé les égouts qu'elle a sortis des étangs, car il mentionne qu'il est au courant qu'une vidange est faite aux deux ans.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Séance ordinaire du 15 août 2016**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 août 2016 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

16-09-06-4169

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 août 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Autorisation – Octroi du contrat à la firme Louis Roy & Ass pour la supervision de chantier de la toiture de la caserne**

**Considérant** l'offre de service présentée par la firme Louis Roy & Ass. pour la supervision de chantier des travaux de réfection de la toiture de la caserne des pompiers;

**Considérant** que la Ville a demandé une soumission à taux horaire établi en fonction des besoins et des demandes de la Ville en cours de chantier;

16-09-06-4170

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil octroie le contrat à la firme d'ingénierie Louis Roy & Ass., selon les conditions et les tarifs mentionnés dans la soumission n° 2642 datée du 30 août 2016.

**Que** la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adopté

### **Octroi du contrat de déneigement des rues municipales pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018**

**Considérant que** la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation (Projet TP-02-2016) auprès de quatre (4) soumissionnaires pour procéder aux travaux de déneigement des rues municipales pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 ;

**Considérant** l'ouverture publique des soumissions le 6 septembre 2016 pour laquelle une (1) soumission a été reçue, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant du contrat (incluant les taxes)</b>
Excavation C.A.R.	83 931,75
Asphalte Verner Inc.	Désisté
Excavation Loisel et Frères Inc.	Désisté
Asphalte Major et Fils Inc.	Désisté

**Considérant** l'analyse des soumissions quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

**16-09-06-4171**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal octroi le contrat de déneigement des rues municipales pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation C.A.R., pour un montant de 83 931,75 \$ incluant les taxes applicables.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de déneigement des rues municipales pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 (Projet TP-02-2016).

Adopté

**Autorisation – Achat de deux (2) panneaux de silhouette d'enfant Kalitec**

**Considérant** que la Ville désire sécuriser les zones scolaires des écoles primaires de la rue York et King;

**Considérant que** la forme des panneaux des silhouettes Kalitec attire l'attention des automobilistes ce qui contribue à réduire la vitesse dans les zones sensibles;

**16-09-06-4172**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil autorise l'achat de deux panneaux de silhouette d'enfant Kalitec.

**Que** la dépense soit financée à même le budget de circulation du poste 02-355-00-649.

Adopté

**30. ADMINISTRATION & FINANCES**

**Demande d'aide financière : Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)**

*Le conseiller Denis St-Cyr déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de membre du conseil d'administration et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.*

**Considérant que** l'organisme à but non lucratif «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)» demande une contribution financière afin d'assurer le maintien des services;

**Considérant que** SABEC est un organisme composé de bénévoles qui a pour mission l'accompagnement et le transport pour les

services médicaux des citoyens de tout âge, résidants de la MRC Le Haut-Saint-Laurent;

**Considérant** l'augmentation du nombre de transports effectués par les bénévoles;

**16-09-06-4173**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème**

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

**Et résolu à l'unanimité :**

**D'accorder** une contribution financière au montant de 750 \$ à l'organisme «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)».

Adopté

**Demande de suivi auprès du ministère des Affaires municipales dans le cadre du programme PIQM Volet 5.1 – Garage municipal**

**Considérant que** la Ville a déposé en septembre 2015 une demande d'aide financière dans le cadre du 5e appel de projets du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités en rapport à la construction d'un nouveau garage municipal;

**Considérant qu'**en novembre 2015, suivant l'état de vétusté et d'insalubrité du garage municipal lequel représentait un danger, notamment pour la santé et la sécurité des employés, celui-ci a dû être condamné;

**Considérant que** la Ville a dû relocaliser le garage municipal dans une partie d'un immeuble industriel municipal dédié à des activités industrielles;

**Considérant que** l'espace industriel occupé par la voirie municipale fait partie du plan de développement et d'expansion de la compagnie Maison Russet, laquelle est locataire limitrophe de l'espace occupé par le garage municipal;

**Considérant que** dans sa stratégie de développement visant à assurer l'occupation et la vitalité de son territoire par la création d'emploi, il est primordial que le garage municipal laisse la place à la compagnie Maison Russet.

**Considérant qu'**Huntingdon est l'une des villes mono-industrielles du Québec qui se relève lentement de la fermeture massive des usines de textile de son territoire;

**Considérant qu'**à titre de municipalité dévitalisée, Huntingdon n'a que peu de moyens à sa disposition pour financer un nouveau garage municipal sans l'aide du gouvernement;

**Considérant que** Huntingdon présente **un indice de 222 \$ de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU)**, ce qui en dit long quant à sa capacité financière.

**Considérant que** nous sommes d'avis que le ministère doit prendre en considération l'importance et l'urgence de la situation

**16-09-06-4174**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

**Et résolu à l'unanimité :**

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, que la demande d'aide financière de la Ville de Huntingdon en rapport à la construction d'un nouveau garage municipal soit prise en considération vu l'importance et l'urgence de la situation.

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

##### **Adoption du règlement 887-2016 modifiant le règlement 851-2014 édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux**

**Considérant que** le législateur a adopté, le 10 juin 2016, le projet de loi n° 83 «*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*»;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 101 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'interdire à tout membre du conseil de la municipalité de faire certaines annonces lors d'activités de financement politique;

**Considérant qu'**en vertu des articles 103 à 108 de cette loi, diverses dispositions de nature technique ou transitoire modifient le Code d'éthique des élus municipaux de la Ville de Huntingdon;

**Considérant que** le conseiller Denis St-Cyr a donné l'avis de motion et présenté le projet de règlement à la séance ordinaire du 15 août 2016;

**Considérant qu'**un avis public, en date du 25 août 2016, a été affiché et publié sur le territoire de la Ville;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

**16-09-06-4175**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal adopte le règlement numéro 887-2016 modifiant le règlement 851-2014 édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux.

Adopté

##### **Adoption du règlement 888-2016 modifiant le règlement 844-2013 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Huntingdon**

**Considérant que** le législateur a adopté, le 10 juin 2016, le projet de loi n° 83 «*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*»;



**Considérant qu'**en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'interdire à ceux-ci de faire certaines annonces lors d'activités de financement politique;

**Considérant que** le conseiller Denis St-Cyr a donné l'avis de motion et présenté le projet de règlement à la séance ordinaire du 15 août 2016;

**Considérant qu'**un avis public, en date du 25 août 2016, a été affiché et publié sur le territoire de la Ville;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

**16-09-06-4176**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal adopte le règlement numéro 888-2016 modifiant le règlement 844-2013 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Huntingdon.

Adopté

## **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

### **Nomination permanente de Tania Thériault du département du traitement des eaux**

**Considérant que** madame Tania Thériault a complété sa période d'essai de 560 heures travaillées à titre d'opératrice au département du traitement des eaux;

**Considérant que** le directeur de ce département, monsieur Martin Forget, considère qu'il n'y a pas lieu de prolonger la période d'essai de madame Thériault prévue au 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4.04 de la Convention collective et, qu'à cet effet, il recommande au Conseil d'autoriser son embauche à titre permanent;

**16-09-06-4177**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de cette résolution.

**Que** le conseil municipal, suivant la recommandation du directeur de service monsieur Martin Forget, autorise la modification du statut d'employé de madame Tania Thériault à titre de salarié régulier permanent, à compter du 5 septembre 2016, au poste d'opératrice au département du traitement des eaux et dont la semaine de travail régulière est de 25 heures.

Adopté

## 60. VARIA

### **Appui à la réfection/réparation de la Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile de Valleyfield**

**Considérant** qu'un incendie a ravagé la Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile de Valleyfield en septembre 2002;

**Considérant que** les travaux de réparation intérieure et extérieure de ce patrimoine culturel et religieux québécois sont toujours inachevés et qu'ainsi le bâtiment risque de se dégrader;

**Considérant que** la Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile de Valleyfield a besoin d'une plus grande implication financière du gouvernement provincial afin de poursuivre ses travaux de réparation;

16-09-06-4178

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le maire André Brunette à signer et transmettre au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Luc Fortin, une lettre d'appui, à la Basilique-Cathédrale Sainte-Cécile de Valleyfield, pour requérir une plus grande implication et une action rapide de la part du gouvernement du Québec.

Adopté

### **Demande d'autorisation au ministère des Transports (MTQ) – Traverse d'écoliers sur la rue F.-Cleyn**

**Considérant** que les besoins des élèves de l'école Notre-Dame nécessitent le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues F.-Cleyn et York vers l'intersection des rues F.-Cleyn et Wellington;

**Considérant que** la brigadière scolaire et la direction de l'école Notre-Dame ont fait une évaluation des besoins et recommandent le transfert de la traverse.

16-09-06-4179

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal demande au ministère des Transports l'autorisation d'implanter un passage pour piétons incluant le marquage et la signalisation conforme aux normes du MTQ pour les écoliers de l'école Notre-Dame sur la Route 202 (rue F.-Cleyn) à l'intersection des rues F.-Cleyn et Wellington.

Adopté

### **Enlèvement des dos d'âne sur le boulevard Baird**

**Considérant** que la hauteur problématique des bosses de décélération (communément appelés «Dos d'âne») installées sur le boulevard Baird;

**Considérant que** les véhicules adaptés ne peuvent circuler sur cette rue à cause des caractéristiques géométriques des dos d'âne mis en place;

**16-09-06-4180**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'enlèvement de tous les dos d'âne sur le boulevard Baird.

Adopté

**Demande d'autorisation de la Coop Racine d'utiliser le Parc Pilon**

**Considérant** que la Coop Racine située au 80, rue Châteauguay désire installer des tables de pique-nique sur le terrain du Parc Pilon aux abords de la rivière Châteauguay;

**Considérant que** la Coop s'engage à assurer l'entretien des tables ainsi que l'espace qu'elles occuperont.

**16-09-06-4181**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la Coop Racine à installer 2 à 3 tables de pique-nique sur le terrain du Parc Pilon situé sur la rue Châteauguay.

Adopté

**Défaut d'assister aux séances du conseil- Monsieur Paul André Ricard, conseiller siège no 5, Quartier Est**

**Considérant que** monsieur Paul André Ricard occupe le poste de conseiller au siège no 5, quartier est, suite à l'élection générale du 3 novembre 2013;

**Considérant** les absences de monsieur Ricard aux assemblées ordinaires, suite à son élection;

**Considérant** l'article 317 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

**Considérant que** le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce membre prend alors fin le trente et unième jour, à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce;

**Considérant que** le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier;

16-09-06-4182

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal prend acte de l'absence de monsieur Paul André Ricard en raison de son défaut d'assister aux séances du conseil depuis plus de 90 jours consécutifs.

**Que** le conseil municipal octroie une période supplémentaire de 30 jours à monsieur Paul André Ricard, tel que prévu à l'article 317 alinéa 2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adopté

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr :** L'Office Municipal d'Habitation devrait recevoir de la SHQ des budgets pour débiter les travaux de réparations sur les immeubles.

**M. Rémi Robidoux :** L'aréna souhaiterait obtenir une subvention du gouvernement du Québec.

**Mme Marielle Duhème :** Il y a une nouvelle intervenante aux Habitations des Tisserandes. Une conférence sur les loisirs a eu lieu à la MRC du Haut-Saint-Laurent et fut très intéressante. Les statistiques financières présentées étaient très révélatrices.

**M. Florent Ricard :** Il félicite la directrice générale de la Ville, Mme Johanne Hébert, et la directrice de la Corporation de développement économique, Mme Colette Arsenault, pour le travail effectué dans le dossier de la vente d'une partie d'un bâtiment industriel à l'entreprise Plombco.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

16-09-06-4183

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 50.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière